

Arrondissement de BELLAC (Haute-Vienne)

Réunion de collège public

Débat sur l'école.

La réunion débute par l'intervention d'un professeur qui réclame la parole pour présenter un dossier daté de 1983 et conservé dans ses archives personnelles. Il s'agit du débat organisé pour la réforme Legrand dans l'ensemble des collèges français. Ce professeur fait remarquer la similitude des démarches et des questions discutées. Il lit quelques passages des synthèses des enseignants .Il conclut en disant que cette « journée de réflexion sur les collèges » du 21 mars 1983 n'a servi à rien car compte tenu du plan d'austérité du gouvernement Mauroy, aucune proposition n'a été retenue. M. Bayrou a également lancé un débat dans les écoles en 1995 mais celui-ci n'a modifié en rien la politique gouvernementale. Cet enseignant pensant que les « dés sont pipés » déclare ne plus vouloir prendre la parole.

Question 02 : Quelles doivent être les missions de l'école, à l'heure de l'Europe et pour les décennies à venir.

Constats

- Des élèves arrivent au collège sans avoir les bases en français et en mathématiques. Ils ne maîtrisent pas bien la lecture, l'écriture et le calcul.
- L'enseignement des langues étrangères n'est pas toujours efficace. Après plusieurs années de cours, certains élèves ne parviennent pas à prononcer une phrase simple.
- Les élèves en échec au collège le sont aussi en apprentissage car ils manquent souvent de ponctualité et d'assiduité.
- Par économie, des élèves sont maintenus au collège et doivent patienter avant de réaliser leur projet professionnel.
- Dans les collèges ruraux , les incivilités sont moins graves et nombreuses qu'en ville mais elles peuvent prendre d'autres formes.
- Le dialogue entre les parents et les enseignants n'est pas facile même si les échanges dans les petits collèges apportent généralement une satisfaction partagée.
- Les échanges scolaires internationaux manquent de subventions notamment de la part de l'Union Européenne.

Propositions

- L'école primaire doit assurer un meilleur apprentissage du français et des mathématiques. Certains regrettent que les activités péri-scolaires absorbent trop de temps. D'autres font remarquer qu'elles peuvent favoriser l'épanouissement de l'enfant, le réconcilier avec l'institution scolaire et donc lui permettre de progresser en français.
- L'apprentissage des langues étrangères doit débiter à l'école primaire.
- L'orientation précoce au collège suscite un débat. Un participant fait remarquer qu'une professionnalisation hâtive est dangereuse car elle peut déboucher sur l'exploitation dans le monde du travail. Le but du collège est de maintenir les élèves en son sein pour les pousser à leur meilleur niveau. D'autres constatent que des élèves s'ennuient faute de prise en compte de leur projet professionnel. Ne faudrait-il pas ouvrir des classes adaptées pour apporter une aide concrète à des élèves en grandes difficultés ?
- Favoriser les échanges entre parents et enseignants en améliorant les dispositifs existants.
- Développer les échanges scolaires pour construire l'Europe de demain et faciliter l'apprentissage des langues étrangères. L'Union Européenne doit accroître ses participations financières
- Enseigner concrètement la citoyenneté en développant le respect de l'autre.

Question 06 : Comment l'école doit-elle s'adapter à la diversité des élèves.

Constats

- La voie professionnelle est dévalorisée.
- Le conseiller d'orientation vient de moins en moins souvent car il s'occupe de plus en plus d'élèves et ses frais de déplacements ont été récemment diminués , ce qui pose des problèmes dans les zones rurales.
- La journée scolaire dure trop longtemps. Le rythme de travail est trop rapide pour les élèves en difficultés.
- Les élèves sont souvent mal préparés à l'entrée dans la vie active.
- Les collectivités locales ne peuvent pas toujours aller plus loin dans le financement des politiques pour la jeunesse.
- Le regroupement de plusieurs écoles en milieu rural est plutôt bien vécu même si les trajets pour les transports sont souvent longs.
- Les Itinéraires de découverte sont une voie intéressante mais ils ne bénéficient pas de financements spécifiques pour donner pleinement satisfaction.

Propositions.

- La revalorisation des métiers dits manuels passe avant tout par une amélioration des conditions de travail et par une augmentation des rémunérations.
- Le conseiller d'orientation joue un rôle très important. Sa présence régulière auprès des élèves est réclamée.
- L'organisation de la journée de travail doit être revue. Il serait souhaitable que les activités les moins scolaires soient en fin de journée. Il faudrait que les élèves du collège disposent d'un temps en fin de journée pour faire les devoirs afin d'éliminer des inégalités sociales importantes .
- La socialisation ne peut être assurée seule par l'école. Les associations ont un rôle à jouer. On constate que le bénévolat mobilise moins d'adultes . L'état devrait financer des postes d'éducateurs pour encadrer des jeunes pendant leurs loisirs. Cette politique éducative reviendrait finalement moins cher que la répression de la petite délinquance.
- Les jeunes qui quittent le système scolaire ont besoin d'être guidés . Des tuteurs seraient souvent utiles.
- Le seuil d'hétérogénéité n'est pas gérable lorsque les écarts de niveau sont trop grands. Les élèves en grande difficultés devraient recevoir un soutien scolaire personnel de la part d'enseignants formés notamment aux nouvelles méthodes pour l'apprentissage de la lecture et de l'écriture. La collaboration de psychologues est indispensable. Il ne sert à rien de proposer de nouvelles options à un élève déjà en difficulté. Il est rare qu'un élève en échec dans l'apprentissage de sa première langue vivante réussisse dans la seconde.
- Les évaluations en 6^{ème} doivent se dérouler dans de meilleures conditions. On constate par exemple que les tests 2003 étaient les mêmes que ceux de 2002. Or, des enseignants du primaire ont entraîné leurs élèves à faire ces tests. Comment juger le résultat d'un test qui a été fait et corrigé une première fois ?

Question 18. Comment en matière d'éducation, définir et répartir les rôles et les responsabilités respectifs de l'Etat et des collectivités locales.

Constats

- les collectivités locales ont fait des efforts humains et financiers importants mais elles n'ont pas toutes les mêmes moyens. Un financement trop assuré par les collectivités locales peut accroître les disparités géographiques.
- Le personnel ATOS veut rester dans l'Education Nationale. En demeurant membre de la communauté éducative , il est plus respecté. Certains agents sont très compétents pour encadrer des activités péri-scolaires avec des élèves. Or, l'Education Nationale refuse de leur payer des heures supplémentaires.

- La décentralisation suscite une inquiétude. Quels seront les pouvoirs du Principal ? du Conseiller Général ? Que deviendra le personnel administratif ? La décentralisation est jugée positive pour l'entretien des bâtiments.
- Le plan de formation dirigé par les régions inquiète également. L'intérêt général ne sera t'il pas bafoué au profit des intérêts des entreprises ?

Propositions

- Maintenir les ATOS comme fonctionnaires d'état. Reconnaître leur place au sein des équipes éducatives avec la possibilité pour les volontaires présentant des compétences de participer à des activités avec les élèves en étant rémunérés .
- Améliorer le partenariat entre les collectivités locales et l'état. L'état doit conserver ses responsabilités notamment pour le recrutement de personnel d'encadrement. Les collectivités locales doivent construire et entretenir les structures de loisirs ou sportives.
- L'état doit corriger les disparités géographiques entre régions riches et régions ou départements plus pauvres.
- L'éducation doit rester nationale : unité des programmes, des diplômes, du recrutement du personnel.

Conclusion :

L'éducation doit rester nationale Sans moyens financiers et humains, elle ne peut remplir sa mission. Un participant trouve que ce débat sur l'école ressemble aux réunions des communautés paroissiales pour la rédaction des cahiers de doléances dans le cadre de la convocation des Etats Généraux par le Roi Louis XVI pour résoudre les graves problèmes financiers de la France. Cet intervenant s'abstient de toute comparaison plus développée et approfondie ! !